

Si vous n'êtes pas résident du secteur Allées du Parc



TARIFS HORAIRES

Stationnement payant du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

ZONE STATIONNEMENT COURTE DURÉE	ZONE STATIONNEMENT LONGUE DURÉE	Tarif
30 min		0,90 €
45 min		1,40 €
1h		2,00 €
1h15		2,50 €
1h30	5h	3,10 €
1h45	-	3,80 €
-	8h30	4,00 €
2h	-	4,50 €

MODALITÉS DE PAIEMENT

- > Directement à l'horodateur (CB avec ou sans contact ou espèces).
- > Via les applications PayByPhone ou EasyPark disponibles gratuitement sur les stores.

Avantage :

Grâce aux applis vous pouvez, à distance, modifier la durée de votre stationnement et recevoir une notification sur votre smartphone quand votre temps autorisé est presque atteint.



Information et contact



Agence DiviaMobilités
16, place Darcy
de 9h30 à 19h du lundi au samedi



03 80 11 29 29
de 7h à 20h du lundi au samedi
appli smartphone



divia.fr
e-boutique

Ne pas jeter sur la voie publique

Édition Kéolis Dijon Multimodalité - Janvier 2016

Stationnement sur voirie à Dijon

SECTEUR RÉSIDENT ALLÉES DU PARC

Liste des rues

- Colombière (rue de la)
- Coupée de Longvic (impasse)
- Edmond Michelet (rond point)
- Gambetta (rue)
- Général de Gaulle (cours)
- Grandes Bergeries (avenue des)
- Joseph Milsand (rue)
- Le Nôtre (rue)
- Lilas (rue des)
- Longvic (rue de) (du 1 au 9)
- Marie Noël (allée) (du 1 au 7 et 4)
- Midi (rue du)
- Neuve Bergère (rue)
- Pierre Thévenot (rue)
- Princes de Condé (rue des)
- René Fleutelot (rue)
- Saint-Pierre (impasse)
- Viollet le Duc (rue)
- Wilson (place)



INFOS PRATIQUES stationnement sur voirie

Secteur résident Allées du Parc



Vous habitez dans le secteur Allées du Parc, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel « résident » : 10€/mois ou 1€/jour

Qu'est-ce que le tarif résident ?

C'est un avantage accordé aux habitants d'un quartier (zone définie sur la carte).

Après inscription, les habitants bénéficient du tarif à 10€ par mois ou 1€ par jour.
Ils peuvent stationner sur les places longue durée, en orange sur le plan, sans limitation de durée.

Attention :
Cet avantage ne s'applique pas aux places courte durée en bleu sur le plan.

Et pour combiner voiture, bus et vélo...

Passez facilement d'un mode à l'autre : le secteur Allées du Parc est desservi par plusieurs lignes de bus, dont la Lianes 5, la Lianes 6, les lignes B11 et B12.

Pas moins de 3 stations DiviaVélodi (vélo en libre-service) y sont implantées.

MODE D'EMPLOI du tarif résident

1) Modalités d'inscription

Pour justifier de vos droits, vous devez fournir :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (hors facture de téléphone)
- la carte grise du véhicule, aux mêmes nom et adresse que le titulaire de la carte

- sur divia.fr/page/tarifs-du-stationnement-pour-les-residents

- par courrier à DiviaPark, BP 50929, 21009 DIJON Cedex

Votre demande instruite sous 48h vous est confirmée par mail ou par courrier.

2) Modalités de paiement

Vous pouvez payer votre abonnement au mois (le mois commence le jour de l'achat), ou à la journée :

> **Directement à l'horodateur** (CB avec ou sans contact ou espèces).

Sélectionnez la touche «résident» de l'horodateur.

> **Via les applications PaybyPhone, Flowbird ou EasyPark** disponibles gratuitement sur les stores.

La saisie de votre plaque d'immatriculation est obligatoire.

